

## **REUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**L'an deux mille neuf, le 10 novembre, à 18 h 00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 03 novembre 2009, se sont réunis aux Bureaux de la Communauté de Communes à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de Mr MELLET Yvon.**

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres présents : 6**

**Etaient présents :**

MM. MELLET, GENDROT, THEBAULT, DERVAL, KAZMIERCZAK, THELOHAN.

**Excusés :**

MM. MENARD, LANDEL, TROUBOUL, GARDAN.

**Mr GENDROT Daniel a été élu secrétaire de séance.**

---

**Objet de la décision n° 99 / 2009 :**

### **SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES EN FAVEUR DE LA MEDIATHEQUE DE BAIN DE BRETAGNE**

Le Conseil Municipal de BAIN DE BRETAGNE, lors de sa réunion du 12 octobre 2009, a approuvé l'acquisition complémentaire de livres pour sa médiathèque et sollicite ainsi l'enveloppe du Contrat de Territoire au titre de l'action n° 37 « Soutien à l'achat de livres, périodiques pour les bibliothèques ». La Commune a ainsi inscrit une somme de **1 900 €** à son budget 2009 pour ces nouvelles acquisitions.

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 20 avril 2006, il est proposé de retenir la subvention suivante sur le volet 3 du Contrat de Territoire, pour l'acquisition supplémentaire d'ouvrages de la Ville de BAIN DE BRETAGNE pour l'année 2009 : 950 €.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve à l'unanimité l'inscription d'un montant complémentaire de 950 € au titre du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la Ville de BAIN DE BRETAGNE, pour l'acquisition de nouveaux ouvrages pour sa médiathèque en 2009.

---

## **Objet de la décision n° 100 / 2009 :**

### **ACQUISITION D'UN DESHERBEUR A EAU CHAUDE**

La Commission Environnement a suivi les résultats d'utilisation de 4 machines différentes de désherbage à eau chaude. Mr LANDEL – Vice-Président ayant en charge l'Environnement, a transmis à la Communauté de Communes, un tableau comparatif technique et financier de ces machines.

Ainsi, dans le cadre de la politique communautaire en faveur du développement durable et pour promouvoir des méthodes de désherbage alternatives à l'utilisation de pesticides, Mr LANDEL soumet à l'avis du Bureau le principe d'acquisition d'un désherbeur à eau chaude dans un premier temps, qui pourra être mis à disposition des services Espaces Verts des Communes.

Il est rappelé que ce type d'action peut bénéficier des subventions du C.E.P.E. (Contrat Eau Paysage Environnement du Département), ainsi qu'éventuellement de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

### **DECISION**

Après avoir analysé le tableau récapitulatif d'analyse des machines de désherbage à eau chaude, le Bureau décide à la majorité de ses membres, 1 personne s'abstenant, de procéder à l'acquisition du modèle suivant : MM Vert Import, avec cuve d'une contenance de 1.000 l, auprès de RENNES MOTOCULTURE, au prix de 19.473 HT, avec une remorque destinée à transportée cet- équipement selon une estimation fournie par le fournisseur de 4 à 5.000 € HT.

Ainsi, le Bureau retient un plafond de dépenses de 24.000 € HT pour l'acquisition de cet ensemble (désherbeur et remorque) et donne autorisation au Président pour passer commande auprès de RENNES MOTOCULTURE.

Il est enfin demandé au Président de solliciter les financements suivants :

C.E.P.E. (solde subvention 2009) : 7.874 €

Agence de l'Eau, sur la base de 30 % du montant HT

Conseil Régional

---

Les membres du Bureau